

N°2025/274

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement
de BRIANCON

Commune du MONETIER-LES-BAINS

A R R E T E

Portant autorisation temporaire d'installation d'un stand de réglage pour carabines,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 à L2212-5 et L.2213-1 à L.2213-2 ;

Vu la demande formulée par la société de Chasse « Le Chamois » en vue d'installer un stand de réglage pour carabines ;

Considérant qu'il appartient au Maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

A R R E T E

Article 1 – La société de chasse « le Chamois » est autorisée à installer un stand de réglage temporaire pour carabines sur les parcelles communales cadastrées AI 518 et AI 525, situées au lieudit « le Merdarel ».

Article 2 – Le stand de réglage sera ouvert tous les jours du dimanche 24 août 2025 au samedi 13 septembre 2025, de 10h à 12h et de 15h à 19h30, sauf les vendredis.

Article 3 – Seuls les adhérents de la société de chasse « Le Chamois » pourront utiliser ce stand de réglage.

Article 4 – Le périmètre du stand de réglage sera délimité par de la rubalise, maintenue en parfait état.

Article 5 – Les utilisateurs du stand de réglage cesseront immédiatement tout tir en cas de présence de personnes ou d'animaux à proximité de celui-ci.

Article 6 – Les véhicules des utilisateurs devront être garés en aval du stand de réglage.

Article 7 - Les armes utilisées doivent être en règle et déclarées selon la législation en vigueur. Le permis de chasser valide ainsi que la carte de sociétaire doivent être en la possession du tireur sur le stand.

Article 8 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Président de la société de chasse « Le Chamois »

Fait au MONETIER LES BAINS, le 04 août 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

